

défense du Canada. Ce sont des troupes canadiennes destinées à la défense de notre propre pays. Le malentendu le plus répandu est peut-être celui que des troupes canadiennes ne peuvent être envoyées hors du Canada. Selon moi il est clair qu'il peut se présenter des cas où nos troupes pourraient être envoyées dans un pays étranger pour lui faire la guerre. L'Espagne, disons, possède une marine, et cette marine pourrait être équipée pour assaillir le Canada comme étant une partie intégrante de l'empire. Quelquefois, les meilleures méthodes à employer pour se défendre est de prendre l'offensive, et, dans ce cas, les soldats canadiens pourraient être envoyés avec raison au dehors pour attaquer le territoire espagnol, et il est très-certain qu'ils seraient chargés d'opérer contre la péninsule ibérique. Mais le cas de la république Sud-africaine n'est pas analogue.

Est-ce parce que la république Sud-africaine n'a pas de marine? Plusieurs d'entre nous, je crois, saisissent difficilement ce raisonnement du premier ministre, ou ce genre de logique. L'honorable premier ministre continue comme suit :

Aucun ennemi ne menace le Canada, et bien que nous soyons disposés à contribuer à la défense de l'empire par l'envoi de troupes en dehors de notre territoire, je ne vois pas comment nous pourrions le faire sans que l'argent destiné à couvrir les frais soit préalablement voté par le parlement. En d'autres termes, il nous faudrait convoquer le parlement. Le gouvernement du Canada est revêtu de pouvoirs restreints. Il est responsable envers le parlement, et il peut faire très peu de choses sans la permission du parlement. Il n'existe aucun doute quant à l'attitude que le gouvernement canadien doit prendre sur toutes les questions où les intérêts britanniques sont menacés. Mais dans le cas présent, nos attributions sont très-clairement définies, et le fait est que nous n'avons pas offert un contingent de troupes canadiennes aux autorités impériales. Le département de la milice a d'abord transmis des offres faites par des particuliers au gouvernement impérial, et la réponse du bureau de la guerre, telle que publiée dans le "Globe" de samedi, indique l'attitude prise par ce dernier à l'égard de ces offres individuelles. Quant à la question de savoir si le Canada enverra un contingent au sud de l'Afrique, le gouvernement canadien n'a pas discuté ce sujet.

La Chambre se rappellera que j'ai fait observer déjà que cette entrevue a eu lieu après avoir reçu du Bureau Colonial à Londres la dépêche que j'ai citée.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice): Dépêche reçue par Son Excellence. D'après ce que je comprends cette entrevue qu'a eue mon honorable ami le premier ministre, est du 4, tandis que la dépêche du Bureau Colonial fut reçue le 3, à 5 heures.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: C'est précisément ce que j'ai dit.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice): Mon honorable ami va plus loin et affirme ce qu'il me connaît pas—savoir, que

la dépêche du Bureau Colonial à Son Excellence était, lors de l'entrevue dont il parle, entre les mains du premier ministre.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je n'ai pas dit que la dépêche était entre ses mains, vu que je l'ignore entièrement.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice): J'ai cru comprendre cette affirmation.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: J'ai dit que son entrevue avait eu lieu le 4 octobre 1899, et que la dépêche du secrétaire des Colonies à Son Excellence avait été envoyée le 3 du même mois. Or, sans vouloir critiquer la conduite du Gouverneur général, j'ajouterai que, lorsque je faisais partie du gouvernement, une importante dépêche comme celle dont il s'agit, reçue par le Gouverneur général, eût été immédiatement renvoyée au premier ministre du Canada, et je ne puis concevoir qu'il soit possible à un chef de l'exécutif fédéral d'agir autrement.

C'est pourquoi je tire la conclusion que le premier ministre a dû être mis en possession du contenu de la dépêche en question, parce que ce dernier a déclaré, lui-même, qu'elle avait été publiée. Il devait donc connaître cette dépêche puisqu'il en parlait. Il s'est exprimé comme suit: "... et la réponse du Bureau de la guerre telle que publiée..." Il est donc évident que le premier ministre, en s'exprimant de cette manière, savait ce qu'il disait. Je ne dirai pas que mon honorable ami (le ministre de la Justice), veut recourir à une subtilité: ce serait peu courtois; mais je dirai que l'on s'efforce d'éluder la question ou le point débattu, effort qui me paraît inutile dans les circonstances. Le premier ministre, dans son entrevue avec le reporter du *Globe*, continue comme suit:

Quant à la question de savoir si le Canada enverra un contingent au sud de l'Afrique, le gouvernement canadien n'a pas discuté ce sujet pour les raisons que j'ai données, raisons qui doivent être aisément comprises par tous ceux qui connaissent les pouvoirs qui nous sont conférés sur ce sujet par la constitution ou la loi du pays. Le rapport de la "Military Gazette," publié ce matin—

De quel rapport le premier ministre veut-il parler? A-t-il voulu parler d'un autre rapport que celui relatif au télégramme officiel que j'ai lu et qui a été adressé à lord Minto?

Le rapport de la "Military Gazette," publié ce matin (a dit le premier ministre) loin d'être fondé en fait, est tout simplement original.